

# Nouveau rôle des bibliothèques publiques au Japon : Comment contribuer à la revitalisation régionale, tout en évitant les réductions budgétaires ?

Harumi YAKUSHIIN

Cet article est le résumé de la conférence de 16h00 à 18h00 du 20 mars 2018 donnée au Centre de formation aux carrières des bibliothèques - Bretagne - Pays de la Loire auquel j'ai détaché dans le cadre des travaux de recherche sur la situation des agents non titulaires dans les bibliothèques françaises, financés par la bourse de recherche de l'Université Kinjo-Gakuin. Elle s'est organisée en visio-conférence à la salle de téléprésence immersive (TPI) du Pôle Numérique Rennes Villejean (PNRV) à l'Université Rennes 2 connectée avec la salle de téléprésence (TP) dans le même bâtiment en raison de la jauge, le campus Nantes Centre Loire et le pôle Numérique Brest Bouguen.

## **Avant-propos**

Le monde des bibliothèques d'aujourd'hui est en pleine mutation en raison du développement de l'informatique. En effet, elles sont de plus en plus utilisées à des fins, non traditionnelles, n'ayant aucun rapport avec la lecture. Dans cette conférence, nous avons traité des tendances actuelles et des nouveaux rôles des bibliothèques publiques japonaises, en particulier des activités pour contribuer à la revitalisation régionale, puis évoqué brièvement quelques difficultés les concernant, surtout le problème sur la privatisation des bibliothèques publiques et la situation des bibliothécaires très difficile. En outre, nous avons présenté brièvement les circonstances des bibliothèques et les formations des bibliothécaires au Japon.

## **Nouveaux rôles pour attirer un nouveau public**

En 1989 Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine à l'Université de Pensacola en Floride aux États-Unis, a publié un livre intitulé *The Great Good Place*<sup>1)</sup>. Il insiste sur la nécessité du troisième lieu, où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle, en dehors de la maison comme premier lieu, et du travail comme deuxième lieu. Ces lieux sont traditionnellement, par exemple, les cafés, les églises, les marchés, les parcs ou les commerces de proximité etc. Mais selon lui, aujourd'hui il peut aussi s'appliquer aux bibliothèques publiques de proximité.

Le concept de bibliothèque comme troisième lieu s'est rapidement propagé dans le milieu des bibliothèques, y compris au Japon. Les bibliothèques japonaises, surtout celles publiques cherchent à redéfinir leurs rôles pour attirer un nouveau public et répondre aux nouvelles attentes des usagers, car elles

font face à la grande mutation en raison du développement de l'informatique, comme dans d'autres pays. En effet, elles sont de plus en plus utilisées à des fins, non traditionnelles, n'ayant aucun rapport avec la lecture.

Mais on donne une interprétation un peu originale de ces nouveaux rôles dans le milieu des bibliothèques japonaises. Quelques-uns affirment que les bibliothèques publiques doivent contribuer à développer la région. Elles sont considérées comme des moyens d'animer ou vivifier des régions. Pour cela, elles donnent, par exemple, des expositions en créant des panneaux qui ancrent les thèmes dans le contexte local. Ou, quelques-uns affirment que les bibliothèques doivent stimuler l'économie. Mais pour le dernier, certains professionnels décrivent en argumentant que ce n'est pas la tâche propre de la bibliothèque publique.

Néanmoins de plus en plus de bibliothèques publiques essaient de réaliser certaines activités pour contribuer à la revitalisation régionale. Car c'est l'une des stratégies politiques de croissance que le gouvernement japonais a lancées depuis quelques années. Autrement dit, ce genre d'activités est considéré comme une mesure pour faire face à la réduction budgétaire. Les bibliothèques japonaises se trouvent non seulement au sein d'une mutation à cause du développement de l'informatique, mais aussi en raison d'une mauvaise situation financière.

### **La création des communautés, des animateurs locaux et des emplois**

En mai 2014, le Conseil politique japonais dont le directeur était Hiroya Masuda qui était Ministre chargé des Affaires intérieures et des Communications a présenté un rapport, dit le rapport Masuda<sup>2)</sup>. Et trois mois après a paru un livre<sup>3)</sup>, prévoyant que 896, soit la moitié de municipalités disparaîtront si la tendance actuelle du déclin de la population ne cesse pas. Le cabinet du Japon, formé par le Premier ministre Shinzō Abe, a prôné une politique économique s'appelant Abenomics, mot-valise formé d'Abe (son patronyme) et d'*economics*, puis Local Abenomics, qui est la version locale d'Abenomics.

En novembre 2014, la loi<sup>4)</sup> sur la création des communautés, des animateurs locaux et des emplois a été promulguée. Ses article 9 et 10 stipulent par ordre que le département et la municipalité doivent essayer d'établir respectivement un plan stratégique pour la création des communautés, des animateurs locaux et des emplois. Puis, de nouveaux types de subventions de l'État aux autorités locales ont été établies. Elles ont pour but d'empêcher le déclin de la population et d'activer l'économie locale.

### **Des activités pour obtenir des subventions ?**

Dans ces circonstances, l'Association japonaise des bibliothèques appelle toutes les bibliothèques publiques à réaliser des activités contribuant à la revitalisation des régions et préconise d'inscrire ce genre d'activités dans les plans stratégiques stipulés dans la loi. Car elle considère que ce sont des mesures pour obtenir des subventions, et au moins pour empêcher la réduction budgétaire.

Effectivement, on peut trouver le "projet de l'Ogal" du bourg de Shiwa, situé dans le département d'Iwate, dans la liste des exemples<sup>5)</sup> publiée par le siège de la création des communautés, des animateurs locaux et des emplois du Secrétariat du Cabinet. C'est un projet pour établir un complexe culturel et

commercial dans lequel la bibliothèque municipale est utilisée pour attirer des clients grâce à la coopération public-privé.

En outre, la subvention de 54 millions de yens a été accordée au projet nommé “knowledge forest (forêt de connaissances)” de la bibliothèque municipale de la ville de Moriyama, situé dans le département de Shiga<sup>6)</sup>. C'est un projet visant à organiser des expositions ou des réunions, et à donner des informations aux gens qui souhaitent d'obtenir un emploi ou mettre en place des entreprises.

Mais les projets comme le “projet de l'Ogal” et le “knowledge forest” sont des cas très rares. Autrement dit, ils ne sont pas généralisés dans le milieu des bibliothèques japonaise.

### **L'enquête par l'Association japonaise des bibliothèques**

En août 2016, la section de la bibliothèque publique de l'Association japonaise des bibliothèques a fait son enquête<sup>7)</sup> auprès des 1361 collectivités locales, soit toutes les collectivités qui ont des bibliothèques, permettant de collecter les réponses de 1049, soit un taux de réponse de 77%. Selon l'enquête, 497, soit près de la moitié des collectivités essaient d'engager quelques activités pour contribuer à la revitalisation régionale, et pourtant seulement 88, soit 8,4% inscrivent ces activités dans des plans stratégiques.

Puisqu'il est difficile de comprendre l'intention du “plan stratégique pour la création des communautés, des animateurs locaux et des emplois”, qu'on ne peut que déduire, chaque collectivité y a donné sa propre interprétation. Les activités mentionnées dans l'enquête comprennent beaucoup des activités qui ne s'inscrivent pas dans le plan stratégique, et pourtant contribuent à la revitalisation régionale. En conséquence, des exemples concrets seront désormais présentés dans la revue mensuelle éditée par l'Association japonaise des bibliothèques. Car ils sont considérés comme des dispositions afin d'obtenir les subventions par les plus de collectivités possible<sup>8)</sup>.

### **Les exemples d'activités contribuant à la revitalisation des régions**

Ci-dessous les activités typiques de chaque catégorie s'inscrivant dans l'enquête :

#### **- pour la création des communautés**

- la conservation de documents locaux de toutes sortes.
- la numérisation de documents locaux, surtout des patrimoines culturels, par exemple des livres ou des revues anciens, des cartes ancienne de la ville ou des cartes postales illustrées.
- l'offre d'information globale de proximité, qu'elle soit culturelle, récréative, sportive ou encore commerciale.
- l'installation de petites bibliothèques (petites boîtes ou des cabanes à livres) dans le quartier, par exemple, dans les rues commerçantes, aux salles de réunions publiques, aux marchés, aux boutiques, aux cafés ou aux gares etc.

#### **- pour la création (formation) des animateurs locaux**

- la pratique du projet « bookstart », qui est le projet initié en Angleterre, d'offre de livres aux bébés,

usuellement avec une liste des livres conseillé, de guides pour les parents ou des informations sur les bibliothèques du quartier.

- la formation des bénévoles travaillants pour des bibliothèques, en particulier des conteurs bénévoles pour l'animation avec des livres ou des kamishibais pour des enfants ou des jeunes à l'heure du conte.
- l'organisation de petits stages à la bibliothèque, pour des enfants ou des adlescences.
- l'organisation du « bibliobattle », qui est le concours de présentation des livres chacun à son tour dans (ni plus ni moins de) cinq minutes, et choisir celui le plus attractif.

### **- pour la création d'emplois**

- l'offre d'informations sur les emplois, en particulier ceux régionaux.
- l'exécution du « business shien service (le service pour soutien des business) », qui est la pratique de l'offre d'informations utiles pour les gens qui souhaitent créer des nouveaux produits locaux et les commercialiser, ou mettre en place des entreprises dans la région.
- l'établissement du « zasshi (revue) sponsor system », qui est le système du sponsoriser pour des revues dans lesquelles des publicités d'entreprises locales qui paient des frais des revues sont mises sur leurs étuis (protège-revues).
- l'offre d'informations ou la pratique des expositions sur des produits locaux, agricoles, artisanales ou industriels.

Comme il est dit plus haut, ces diverses activités sont pratiquées. Mais il semble que certaines d'entre elles ne font pas assez d'effets pour contribuer à la revitalisation régionale. En outre, elles ne sont pas vraiment utiles à obtenir des subventions, ni à empêcher la réduction budgétaire, tout au contraire. Et le public de ce genre d'activités n'est pas le même que celui des emprunteurs ou des visiteurs habituels, à objectifs documentaires. Autrement dit, il semble qu'elles ne sont pas les tâches propres de la bibliothèque publique.

Mais le problème le plus épineux, à notre avis, est qu'elles ont entraîné l'application de méthodes de management issues du privé et l'introduction d'une logique économique dans le monde des bibliothèques. En effet, beaucoup de bibliothèques sont encouragées à exécuter des activités contribuant à la revitalisation des régions, mais en même temps, elles sont pressées de réduire leur budget en application d'une logique économique de type privé. À la fin de cette conférence, nous avons traité le problème sur la privatisation des bibliothèques publiques et la situation des bibliothécaires très difficile.

### **L'introduction d'une logique économique**

Depuis quelque temps, la réforme du système institutionnel est un concept clé au Japon. Beaucoup de gouvernements locaux ont appliqué des méthodes de management privé à leurs structures et services publics. C'est une sorte du partenariat public-privé (ppp) qui est un mode de financement par lequel une autorité publique, comme l'État ou une collectivité locale, fait appel à des prestataires privés pour financer la construction et/ou la gestion d'un établissement public.

Certaines bibliothèques publiques ont aussi confié soit partiellement soit totalement leurs fonctions au secteur privé. Afin de faire face à la mauvaise situation économique, beaucoup de bibliothèques publiques sont pressées de réduire le budget. Mais au Japon, il est impossible de réduire le prix des livres à cause du système du prix unique appliqué aux livres, tandis qu'il est interdit de facturer des frais pour prêter des livres par la loi sur les bibliothèques. L'inscription doit être aussi gratuite. Il est aussi difficile de réduire les salaires des fonctionnaires. En conséquence beaucoup des bibliothèques choisissent de réduire l'effectif des personnels ou d'arrêter des embauches à temps plein pour la réduction des frais de personnel.

D'autre part des agences d'intérim privés réservés aux bibliothèques se poussent. Outre qu'elles dirigent l'agence d'intérim, elles vendent aussi des livres, des équipements destinés aux bibliothèques, et des appareils électroniques comme les automates de prêt et de retour. Certaines d'entre elles tiennent un café ou une boutique dans la bibliothèque. Ils attirent de plus en plus de gens alors qu'ils s'agissent d'activité commerciale.

Dans ces circonstances, de plus en plus de bibliothèques appliquent des méthodes de management privé et introduisent les styles commerciaux dans le but d'attirer du monde, mais en même temps, réduisent les coûts de main-d'œuvre. Elles emploient des contractuels ou des vacataires, ou recourent aux intérimaires qui appartient à des agences d'intérim à la place des employés titulaires. Ce genre de fonctionnement tend à se généraliser après que la loi d'autonomie locale a été amendée afin de pouvoir confier tous les fonctionnements de l'établissement public au management privé en 2003. En fait, aujourd'hui, plus de deux tiers des bibliothécaires sont non-titulaires.

Les employés non-titulaires, soit contractuels, soit vacataires ou intérimaires, qui travaillent dans les bibliothèques, ont souvent de faibles revenus et sont dans une situation précaire. En effet, aujourd'hui, les bibliothécaires non-titulaires sont considérés comme un des symboles des travailleurs pauvres. Cette situation décourage les bibliothécaires et diminue l'ardeur au travail. Il en résulte la baisse de la qualité de la bibliothèque. Aujourd'hui, les activités qui sont pratiquées par les bibliothèques japonaises pour contribuer à la revitalisation régionale sont profondément engagées dans une logique économique.

## Notes

- 1) Ray Oldenburg, *The Great Good Place: cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts and how they get you through the day*, Paragon House, 1989.
- 2) 日本創成会議・人口減少問題検討分科会, *ストップ少子化・地方元氣戦略: 成長を続ける21世紀のために*, le 8 mai 2014.
- 3) 増田寛也, *地方消滅: 東京一極集中が招く人口急減*, 中央公論新社, 2014.
- 4) まち・ひと・しごと創生法 (Loi n° 2014-136 du 28 novembre 2014)
- 5) «オガールプロジェクト (紫波中央駅前都市整備事業)», 内閣官房まち・ひと・しごと創生本部事務局, *地方創生事例集*, le janvier 2017, p.11.
- 6) 内閣府地方創生推進事務局, «地方創生拠点整備交付金の交付対象事業の決定について», le

3 février 2017.

- 7) 日本図書館協会公共図書館部会 «"自治体総合計画等における図書館政策の位置づけについて" アンケート結果», le 10 janvier 2017.
- 8) 西野一夫, «まちづくりと図書館の未来», *図書館雑誌*, t.111, n° 5, mai 2017, pp.284-287.

## ~ Explication supplémentaire ~

### La situation des bibliothèques et les formations des bibliothécaires

#### les circonstances des bibliothèques au Japon

Nous avons deux sortes de bibliothèques publiques au Japon. Ce sont des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales. Les deux sont ouverts pour tous présents sur leur territoire. Mais ce dernier soutiennent aussi des bibliothèques municipales, surtout dans les petites villes, les bourgs et les villages.

Les deux sortes de bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la culture, l'éducation, la formation ou le divertissement. Elles accueillent tous les membres de la communauté, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de statut physique, économique, éducationnel ou professionnel. Pour cela, elles conservent non seulement des livres ou des journaux sur des sujets très variés, mais tous les types de médias y compris documents audiovisuels comme des vidéos, des Cds et des Dvds.

Traditionnellement, elles permettent la lecture sur place et le prêt à domicile gratuitement. L'inscription est aussi gratuite. En fait, la loi sur les bibliothèques<sup>1)</sup> qui a été promulguée le 30 avril 1950, stipule dans l'article 17 que les bibliothèques publiques doivent être gratuites. Car l'accès aux ressources documentaires est le rôle essentiel des bibliothèques.

Elles proposent souvent aux enfants des animations diverses comme des heures des contes ou des jeux relatifs aux livres. Bien sûr, elles proposent non seulement aux enfants mais aussi aux adolescents et adultes y compris adultes âgées, des diverses actions ou des programmes culturelles, comme des lectures, des expositions, des projections des films et des conférences. C'est pour porter sur de nouveaux publics, en particulier peu sensibilisés à la lecture, et pour augmenter le taux de fréquentation.

Par ailleurs, nous avons différents types, à côté de la bibliothèque publique, la bibliothèque nationale de la Diète, la bibliothèque universitaire, ou la bibliothèque scolaire qui est attachée à l'école primaire, le collège et le lycée. Chacune a sa propre loi<sup>2)</sup>, sauf la bibliothèque universitaire qui a des règlements liés au ministère de l'Éducation. On en trouve dans presque toutes les écoles et les universités. Et chaque département en a au moins une. Mais même aujourd'hui, il y a plusieurs bourgs et villages qui n'ont pas de bibliothèque publique, ou qui n'ont que le point d'accès au livre installé, par exemple, dans la salle de réunions publiques.

## les formations des bibliothécaire au Japon

Nous avons deux sortes de formations, à savoir la formation pour obtenir le titre de bibliothécaire, et celle de bibliothécaire enseignant. Les deux sont formés principalement par le cursus universitaire, mais aussi par la classe d'été ou les cours par correspondance. À propos des bibliothécaires enseignants, ils sont formés aussi par des cours télévisés ou radiodiffusés.

Le titre de bibliothécaire enseignant est stipulé par la loi sur les bibliothèques scolaires. Et il est obligatoire pour travailler comme bibliothécaire enseignant. Donc il n'est pas un titre, mais plutôt un certificat. Cependant pour la validation du certificat, on doit obtenir un diplôme d'enseignant, soit celui d'instituteur à l'école primaire, soit celui de professeur de collège ou de lycée. Autrement dit, les bibliothécaires enseignants doivent non seulement gérer des bibliothèques scolaires, mais aussi faire des cours, dans la plupart des cas.

Et en ce cas, des bibliothèques scolaires sont gérées avec l'aide des bibliothécaires scolaires. Mais le bibliothécaire scolaire n'a été que l'appellation jusqu'à 2014 quand la loi sur les bibliothèques scolaires a été révisée. Et il a souvent de faibles revenus et est dans une situation précaire.

D'autre part, le titre de bibliothécaire est stipulé par la loi sur les bibliothèques qui ne stipule que les bibliothèques publiques. Néanmoins, ce titre n'est pas nécessaire pour un poste en bibliothèque publique. C'est chaque autorité locale qui décide de la nécessité de ces recrutements. Cependant, dans les faits, il est difficile de réussir le concours sans formation. C'est non seulement le concours de la bibliothèque publique mais aussi ceux de la bibliothèque nationale de la Diète et de la bibliothèque universitaire. La plupart des candidats des deux derniers concours obtiennent aussi le titre de bibliothécaire. Il n'existe pas de formations ciblées aux deux derniers concours. En plus le titre de bibliothécaire est apprécié lors des recrutements en bibliothèque universitaire.

## Notes

- 1) 図書館法 (Loi n° 1950-118 du 30 avril 1950)
- 2) 国立国会図書館法 (Loi n° 1948-5 du 9 février 1948) ; 学校図書館法 (Loi n° 1953-185 du 8 août 1953)